



# FICHE MODALITÉ D' ACTIONS "INGÉNIERIE TERRITORIALE"

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mars 2017

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'ingénierie territoriale désigne l'ensemble des ressources humaines "internes" permettant d'établir et de conduire une politique territoriale climat-air-énergie. Elle regroupe un grand nombre d'acteurs, de structures et de métiers, que l'on peut regrouper en trois catégories :

- les agents des collectivités impliqués dans la mise en œuvre de la transition énergétique (les chargés de mission Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET- par exemple) ou des structures publiques créées par les collectivités (Régie ou Établissement Public Administratif par exemple) ;
- les structures associatives créées à l'initiative des collectivités et porteuses d'une ingénierie mutualisée spécifique ou non aux thématiques climat-air-énergie (Agence

d'Urbanisme ou Agence Locale de l'Energie et du Climat par exemple) ;

- les sociétés de droit privé dont les collectivités sont actionnaires, en totalité (Sociétés Publiques Locales - SPL) ou partiellement (Société d'Économie Mixte - SEM ; Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif - SCIC).

La Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) climat-air-énergie vise à optimiser cette organisation et à renforcer sa cohérence et sa complémentarité avec les autres ingénieries publiques et privées (État et services déconcentrés, ADEME, chambres consulaires, bureaux d'études privés ou publics, etc.).

## → Qui fait quoi aujourd'hui ?

De nombreuses collectivités territoriales disposent aujourd'hui d'un agent, voire d'un service, dédié à la conduite de leurs politiques énergie-climat-air, formalisées la plupart du temps par un PC(A)ET (trente en cours d'élaboration ou de mise en œuvre en 2016).

La Région assure un rôle de centre de ressources, d'animation et de coordination auprès de ces agents et services, via l'ORECA et le réseau PACA Climat notamment.

Au-delà, il existe de nombreux exemples d'ingénieries mutualisées dans la région : Conseillers en énergie partagés (CEP), Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétiques (PTRE), Énergie Partagée en PACA pour l'accompagnement des projets participatifs de production d'énergies renouvelables etc. :

Tableau 1 : Synthèse (non exhaustive)

Région	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Transition Énergétique : centre de ressources (ORECA), animation du réseau PACA Climat et du réseau des Conseillers en Énergie Partagés, appui technique aux territoires.</li> <li>• Service Environnement et biodiversité : animation et coordination sur les déchets, agents territorialisés dans les département, ORD.</li> <li>• Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement (AREA) : SPL régionale en charge de la gestion du patrimoine bâti de la Région et dont le champ d'action s'est élargi aux opérations de maîtrise de l'énergie.</li> </ul>
EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services et/ou chargés de mission énergie-climat (notamment pour l'animation de démarches PCAET ou TEPCV), parfois mutualisés à l'échelle de plusieurs EPCI (Pays d'Arles et Ouest 06 par exemple).</li> <li>• Portage d'un service de Conseil en Énergie Partagé par tout ou partie des communes (exemple : CA Terre de Provence).</li> <li>• Portage d'une PTRE (exemple : CA Var Estérel Méditerranée).</li> <li>• Agence Locale de l'Énergie et du Climat - ALEC Métropole marseillaise.</li> </ul>
Départements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portage d'une PTRE (exemple : CD des Hautes-Alpes).</li> <li>• SPL départementales d'appui technique aux EPCI et aux communes (exemples : IT05, Agence des Politiques Énergétiques du Var).</li> </ul>
Territoires de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portage d'un service de Conseil en Énergie Partagé par tout ou partie des communes (exemple : postes portés par les PNR du Lubéron et des Alpilles).</li> <li>• Portage de missions spécifiques mutualisées à l'échelle de bassin de vie : mobilité durable (PNR du Luberon) ou structuration d'une filière bois-énergie (PNR des Préalpes d'Azur) par exemple.</li> <li>• Portage d'une PTRE (exemple : PNR du Luberon).</li> <li>• Appui à la structuration de SCIC ou de SEM locales (exemple : "Ener'guil" dans le PNR du Queyras).</li> </ul>
Communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services et/ou chargés de mission énergie-climat (économe de flux par exemple), majoritairement dans des communes urbaines.</li> <li>• Syndicats intercommunaux ou Départementaux d'Énergie, regroupant la quasi-totalité des communes de la région (mutualisation de l'ingénierie pour les compétences transférées ou déléguées par les communes).</li> </ul>

## → Optimiser l'organisation de l'ingénierie territoriale : quels enjeux ?

Tableau 2 : Enjeux prioritaires identifiés par les territoires lors des ateliers 2016

Thématique		Enjeux spécifiques à l'organisation de l'ingénierie territoriale
Bâtiments	Patrimoine des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénierie technico/financière/juridique.</li> <li>Appui technique aux collectivités pour conduire des projets de rénovation énergétique de leur patrimoine (en particulier pour passer du diagnostic aux travaux).</li> </ul>
	Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clarification du rôle des Départements concernant les PTRE (en relation avec la lutte contre la précarité énergétique pour ce qui concerne les Départements).</li> <li>Prise en compte de la réhabilitation énergétique dans les programmes d'appui à la rénovation plus globale (PLH, OPAH, etc.) et articulation de ces programmes avec les PTRE.</li> </ul>
Urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui technique et règlementaire à la prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUI, PLU) mais aussi les opérations d'aménagement.</li> </ul>
Transports		<ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit d'ingénierie locale sur la mobilité durable (hors PDU).</li> <li>Identification des structures les plus à même de réaliser et d'appliquer les nouveaux plans de mobilité rural (créés par la loi sur la Transition Énergétique et pour la Croissance Verte - TECV).</li> </ul>
Industrie et services (efficacité énergétique)		
Production d'énergies renouvelables (y compris à partir de déchets)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui technique aux collectivités pour conduire des projets de production d'énergie renouvelable avec dimension spécifique d'implication des habitants et des acteurs locaux.</li> <li>Sensibilisation aux concepts et enjeux des champs de l'économie circulaire, pour structurer des projets de territoires transversaux et multi-partenariaux.</li> <li>Appui méthodologique à la mise en œuvre des dynamiques d'écologie territoriale et de dispositifs de soutien aux autres champs de l'économie circulaire (écoconception, consommation responsable, gestion des déchets).</li> <li>Ingénierie technico/financière/juridique pour organiser le portage de synergies, action collectives, groupement d'achat, ...</li> </ul>
Qualité de l'air		<ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit d'ingénierie locale pour intégrer la qualité de l'air dans les plans de déplacement (PDES, PDA) et les projets routiers (déviation, contournements, etc.).</li> </ul>
Adaptation au changement climatique		<ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit d'ingénierie locale pour intégrer l'adaptation dans les choix d'aménagement.</li> </ul>

## → Quelles propositions pour mutualiser l'ingénierie territoriale ?

La réponse aux enjeux évoqués ci-dessus doit **tenir compte tout d'abord de la hiérarchie des besoins par niveaux de collectivités, différents selon leur périmètre de compétence. Par ailleurs :**

- la **conduite de politiques territoriales climat-air-énergie demande des compétences de plus en plus pointues**, dans un champ thématique toujours plus large. Le développement des smart grids, qui touche à l'efficacité énergétique dans les bâtiments, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la question des réseaux, etc. en est un bon exemple ;
- **forte disparité territoriale, entre des territoires urbains en capacité de mobiliser seuls une ingénierie climat-air-énergie et les territoires ruraux plus fragiles à long terme qui doivent rechercher des modes de mutualisation.**

Dans ce contexte, deux propositions ont émergé de la concertation avec les territoires :

- **stabiliser les dispositifs de mutualisation de l'ingénierie existants et améliorer leur coordination, en particulier dans**

**les territoires ruraux.** L'objectif est ici de garantir la poursuite de l'appui technique (aujourd'hui principalement apportée par les Départements et Territoires de projet) aux communes et aux EPCI n'ayant pas les moyens de disposer d'une ingénierie propre climat-air-énergie.

Sa réalisation passe par un travail d'optimisation des structures existantes, notamment portées par les Départements, les Territoires de projet et les Syndicats d'énergie. Ceci à l'image par exemple du partenariat engagé entre la SPL IT05, le CAUE05 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et le SyME05 pour la mise en place d'un plan d'actions énergie 2015-2020 dans les Hautes-Alpes.

- **développer les dispositifs d'ingénierie mutualisée s'appuyant sur des moyens publics et privés (y compris citoyens) : SEM locale, SCIC, etc.** Ceci en s'inspirant des retours d'expériences existants (relayés par les réseaux : PACA Climat en premier lieu). Cette piste est identifiée comme une condition sine qua non de la massification des actions pour la transition énergétique dans les territoires.